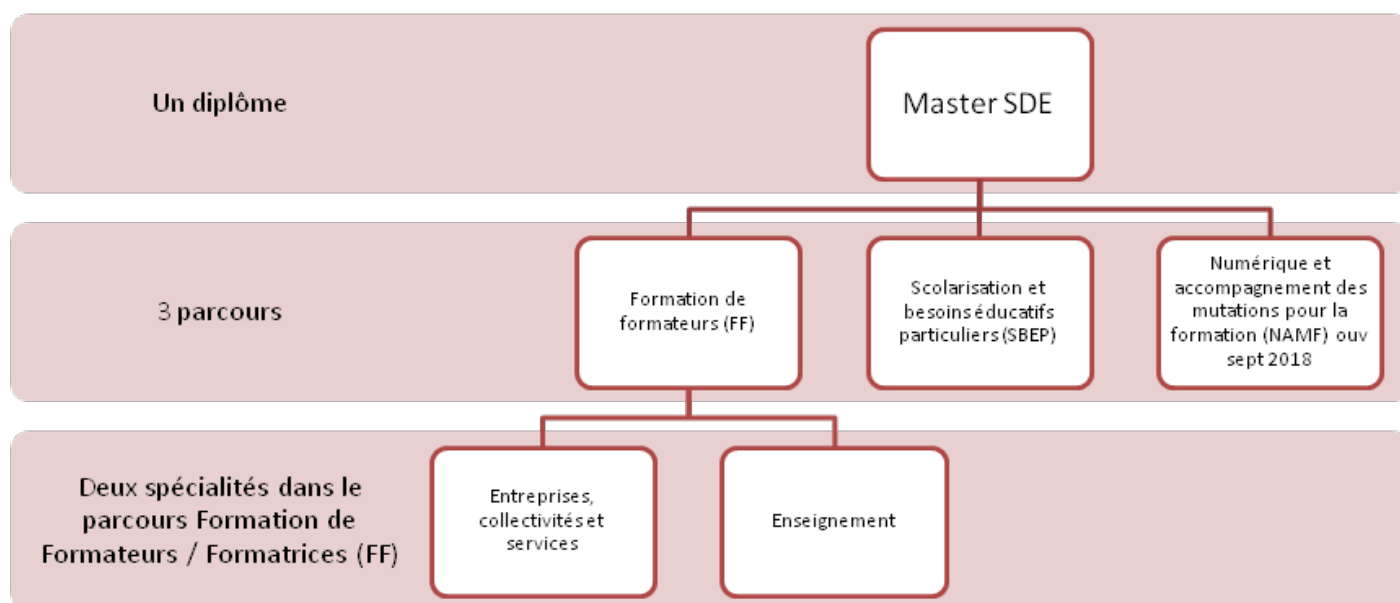


PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MASTER SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Cette mention « sciences de l'éducation et de la formation » vise à former des experts de l'intervention ou de l'accompagnement éducatif et formatif.

Ce master comporte trois parcours :

1. formation de formateurs / formatrices dans le domaine de l'enseignement, de l'entreprise, des collectivités et des services (FF)
2. scolarisation et besoins éducatifs particuliers (SBEP)
3. numérique et accompagnement des mutations de la formation (NAMF)



RESPONSABLE UNIVERSITAIRE DU DIPLÔME

Guillaume Serres
guillaume.serres@uca.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sylvie Cèbe
sylvie.cebe@uca.fr

ACCOMPAGNATEUR DES ÉTUDIANTS EN FORMATION CONTINUE, GESTION DES EMPLOI DU TEMPS

L'Accompagnateur Formation Continue (AFC) répondra à toutes vos questions relatives au plan de formation (emploi du temps, localisation des salles...), à la vie étudiante (logement...), à la prise en main de l'espace numérique de travail (ENT).

Frédéric Boissonnet
frederic.boissonnet@uca.fr
04 73 31 72 76

SECRÉTARIAT DE SCOLARITÉ

Le secrétariat de scolarité suit votre dossier d'étudiant.e, contrôle votre assiduité, transmet les autorisations d'absence le cas échéant.

Anne Faurie
scol.sbep.espe@uca.fr
04 73 31 87 43

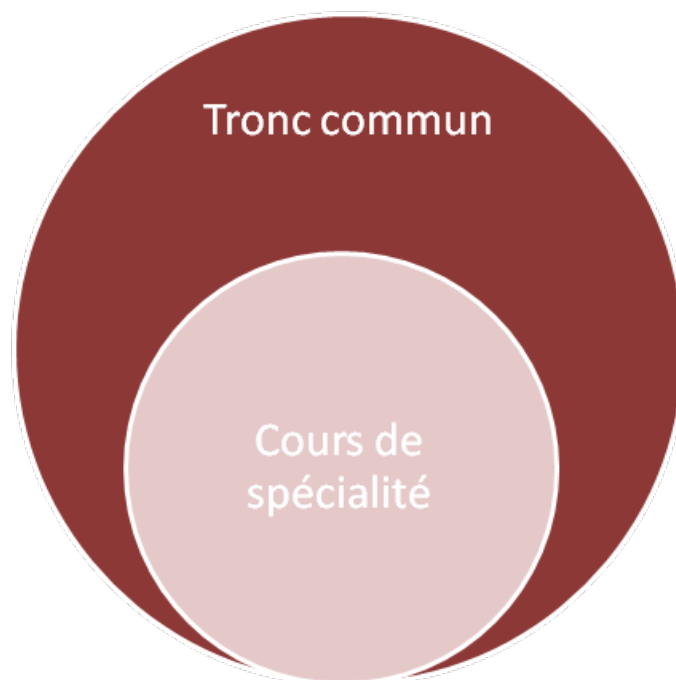
SCOLARISATION ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Ce parcours vise à rendre l'étudiant.e capable de :

- acquérir des connaissances dans les champs scientifiques relatifs aux besoins éducatifs particuliers des élèves et leurs effets sur le développement, le fonctionnement et l'évaluation des parcours scolaires ;
- connaître et comprendre les fonctionnements des différents dispositifs et structures en lien avec la scolarisation et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- connaître les rôles et les missions des professionnel.les de l'enseignement et de l'accompagnement ;
- identifier et disposer d'un cadre de réponse aux besoins des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, un handicap mental ou psychique, un handicap sensoriel et moteur, des troubles du comportement ou des émotions ;
- mettre en œuvre des pratiques éducatives et des adaptations susceptibles d'aider les élèves à besoins éducatifs particuliers, en prenant en compte les facteurs environnementaux et les acquis de la recherche,
- connaître sa mission et son action, la mettre en lien avec celles des autres professionnels. intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves au développement typique, développer une identité professionnelle ;
- coordonner une équipe de professionnel.les impliqué.es dans la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement éducatif d'élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- respecter et faire respecter les valeurs éthiques inhérentes à un travail avec un public d'enfants et d'adolescent.es dont certains présentent un handicap.

Le volume horaire de cours en présentiel pour un.e étudiant.e est de 240 heures.

En Master 1, 60 % des enseignements obligatoires sont communs aux 3 parcours.
Les cours de spécialité sont propres au parcours 2 (scolarisation et besoins particuliers).



MASTER 1

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

SEMESTRE 1	UE 1	Concepts-clés en sciences humaines et sociales	9 crédits
	UE 2	Concepts-clés pour l'analyse de l'activité	9 crédits
	UE 5	Méthodes et outils pour l'intervention	6 crédits
	ENSEIGNEMENTS SPÉCIALISÉS		
UE 6	Connaissance des milieux d'intervention	6 crédits	

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

SEMESTRE 2	UE 3	Méthodologie de la recherche	9 crédits
	UE 4	Mémoire et stage	9 crédits
	ENSEIGNEMENTS SPÉCIALISÉS		
	UE 7	Former, accompagner, encadrer	6 crédits
UE 8	Approfondissement et ouverture	6 crédits	

MASTER 2

SEMESTRE 3	UE 1	Agir pour une société inclusive	9 crédits
	UE 2	Apprendre, enseigner, former	9 crédits
	UE 3	Accompagner, conseiller et travailler en partenariat	6 crédits
	UE 4	Méthodologie de la recherche	6 crédits

SEMESTRE 4	UE 5	Analyser le travail	9 crédits
	UE 6	Agir dans une société numérique	6 crédits
	UE 7	Mémoire et stage	15 crédits

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDICQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

MASTER 1

SEMESTRE 1

UE 1 : CONCEPTS-CLÉS EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – 9 ECTS

Élément Constitutif 1 - Éléments de philosophie pour l'éducation et la formation

Responsable de l'enseignement : Alexis Vilain

Enseignant intervenant : Alexis Vilain

Mots-clefs : philosophie – éducation

Objectif

Découvrir certaines problématiques de l'éducation sous un angle philosophique

Compétences à atteindre

Connaître quelques problématiques de l'éducation permettant de mettre en perspective sa pratique

Modalités de formation

Présentiel et distance (cours en ligne)

Description des enseignements

Le cours sera divisé en trois grandes parties :

1- Pourquoi éduquer ? Nous montrerons que la construction subjective du petit d'homme instaure en lui les ferments d'une agressement qui requièrent l'intervention de la culture pour lui rendre supportable et enviable sa condition. Son éducation ne pourra avoir d'autre but que celui, politique, d'en faire le citoyen d'un État de droits.

2- Que transmettre ? L'humain comme être symbolique construit son humanité à partir du langage et de l'élévation aux abstractions.

3- À qui revient la tâche d'éduquer ? Entre instruction et éducation, l'institution dispute aux parents l'éducation de l'enfant. L'enjeu est celui d'une séparation structurante.

Modalité de contrôle des connaissances

Un écrit terminal valant 34 % de la note de l'UE 1.

Indicateurs de réussite

Validation de l'EC.

Références bibliographiques

Lectures facultatives

Kant, E. (2004). *Réflexions sur l'éducation*. Paris : VRIN.

Condorcet, N. (1993). *Cinq mémoires sur l'instruction publique*. Paris : Flammarion.

Lebrun, J.-P. (2007). *La perversion ordinaire*. Paris : Champs-Essais.

Blais, M.-C., Gauchet, M. & Ottavi, D. (2016). *Transmettre, apprendre*. Paris : Pluriel.

Menès, M. (2012). *L'Enfant et le savoir. D'où vient le désir d'apprendre ?* Paris : Seuil

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 1 : CONCEPTS-CLÉS EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – 9 ECTS

Élément Constitutif 2 - Éléments de sociologie et de psychologie sociale pour l'éducation et la formation

Responsable de l'enseignement : Céline Darnon

Enseignante intervenant dans le cours : Céline Darnon

Mots-clés : apprentissage – statut – contextes

Compétences à atteindre

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant.e devra :

- avoir découvert les principes fondamentaux de la psychologie sociale de l'éducation
- être sensibilisé.e à l'influence du contexte social dans les apprentissages et les performances scolaires
- être capable de mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage éprouvées par la recherche
- savoir créer des contextes stimulant l'intérêt des élèves
- savoir tenir compte des appartenances catégorielles des élèves et minimiser leur impact

Modalités de formation

Présentiel : 6h de cours

Distance : autoformation en amont de chaque séance (lecture et travail sur des documents mis à disposition sur l'ENT). Un guide d'autoformation sera mis en ligne au moins 2 semaines avant le début du premier cours.

Description des enseignements

Le plan du cours ainsi que le guide d'autoformation seront mis en ligne 2 semaines avant le début du premier cours.

Modalité de contrôle des connaissances

Un écrit terminal valant 33 % de la note de l'UE 1.

Indicateurs de réussite

Il est attendu des étudiant.es qu'ils.elles réussissent à mobiliser, dans leur production écrite, les éléments vus en cours pour discuter d'une situation susceptible d'apparaître en contexte d'enseignement ou de formation.

Références bibliographiques

Lectures obligatoires

Cf. documents d'autoformation

Lectures facultatives

Bandura, A. (2003). *Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle*. Paris : De Boeck.

Bourgeois, E. & Galand, B. (2006). *(Se) Motiver à apprendre*. Paris: Presses universitaires de France.

Bourgeois, E. & Chapelle, G. (2011). *Apprendre et faire apprendre*. Paris: Presses universitaires de France

Bressoux, P. & Pansu, P (2003). *Quand les enseignants jugent leurs élèves*. Paris : Presses universitaires de France.

Butera, F., Buchs, C., Darnon, C., (2011). *L'évaluation, une menace ?* Paris: Presses Universitaires De France.

Carré, P., & Fenouillet, F. (Dir.) (2009). *Traité de psychologie de la motivation*. Paris : Dunod.

Court, M. (2017). *Sociologie des enfants*. Paris : La découverte

Croizet, J.C, & Millet, M. (2016). *L'école des incapables*. La Dispute.

Darnon, C., Butera, F., & Mugny, G. (2008). *Des conflits pour apprendre*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2002). *Handbook of self-determination research*. Rochester : University of Rochester Press.

Duru-Bellat, M. & Fournier M. (2007). *L'intelligence de l'enfant. L'empreinte du social* Auxerre : Sciences Humaines Editions.

Dweck, C. S. (1999). *Self-Theories: Their role in motivation, personality and development*. Philadelphia : Psychology Press.

Goudeau, S., Autin, F., & Croizet, J. C. (2017). Étudier, mesurer et manipuler la classe sociale en psychologie : Approches

économiques, symboliques et culturelles. *Revue Internationale de Psychologie Sociale / International Review of Social Psychology*, 30, 1–19.

Monteil, J. M. & Hugué, P. (2013). *Réussir ou échouer à l'école : Une question de contexte ?* Presses universitaires de Grenoble.

Quiamzade, A., Mugny, G., & Butera, F. (2013). *Psychologie sociale de la connaissance*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Toczek-Capelle, M. C. & Martinot, D. (2004). *Le défi éducatif*. Paris : Armand Colin.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 1 : CONCEPTS-CLÉS EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – 9 ECTS

Élément Constitutif 3 - Éléments de pédagogie et psychologie des apprentissages pour l'éducation et la formation

Responsable de l'enseignement : Évald Maillet

Enseignante intervenant dans le cours : Évald Maillet

Mots-clefs : pédagogie – behaviorisme – schème – représentations - symbolique

Objectifs

Une présentation synoptique de quelques éléments de psychologie des apprentissages et de leurs conséquences dans le champ de la pédagogie. Ces cadres théoriques et notions-clés sont constitutifs de la culture générale de tout.e éducateur.trice, formateur.trice, enseignant.e et/ou sont nécessaires à une compréhension pleine et entière des enseignements de master 2.

Compétences à atteindre

À l'issue de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure de définir succinctement les principales notions, les principaux cadres théoriques et courants de pensée présentés durant le cours.

Modalités de formation

Présentiel : 3 x 2h de cours magistraux.

Distance : 3 cours rédigés ainsi que différents articles scientifiques et de vulgarisation à étudier.

Description des enseignements

Le courant behaviorisme (notion de conditionnement, de renforcement, de transfert), la pédagogie par objectifs (notion d'objectif, d'objectif spécifique, de compétence), la théorie opératoire de Jean Piaget (notion de schème, d'équilibration majorante), l'interactionnisme social vygotkien (notion de zone prochaine de développement, de conflit sociocognitif), notion de situation-problème, notion de représentation en psychologie du travail.

Modalité de contrôle des connaissances

Un écrit terminal valant 33 % de la note de l'UE 1.

Indicateurs de réussite

Au terme de cet enseignement, l'étudiant.e sera capable de présenter, en une dizaine de lignes, les courants, cadres théoriques et notions-clés présentés.

Références bibliographiques

Lectures facultatives

Alexandre, D. (2017). *Anthologie des textes clés en pédagogie*. Paris : ESF.

Altet, M. (2013). *Les pédagogies de l'apprentissage*. Paris : ESF.

Raynal, F. & Rieunier, A. (2009). *Pédagogie, dictionnaire des concepts-clés*. Paris : ESF.

Rogalski, J. (2013). Les représentations en psychologie du travail, de la formation et en didactique des disciplines scientifiques. *Recherches et éducation « Les représentations en question », n° 17, 78-99.*

Varela, F. (1999). *L'inscription corporelle de l'esprit*. Paris : Seuil.

Vergnaud, G. (2000). *Lev Vygotski, Pédagogue et penseur de notre temps*. Paris : Hachette.

Vergnaud, G. (2007). Représentation et activité, deux concepts étroitement associés. *Recherches en éducation*, n° 4, 10-22.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 2 : CONCEPTS-CLÉS POUR L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ – 9 ECTS

Cette UE comprend deux éléments constitutifs :

Élément Constitutif 1 - Concepts-clés

Élément Constitutif 2 - Analyse et conception

Responsable de l'enseignement : Guillaume Serres

Enseignante intervenant dans le cours : Guillaume Serres

Mots-clefs : analyse – Pratiques Professionnelles – Activité

Objectifs

Cette UE a pour but d'interroger les pratiques d'analyse de PRATIQUES professionnelles mobilisées dans la plupart des milieux de travail. Ces dernières sont généralement utilisées pour inciter les professionnel.le.s à faire preuve de RÉFLEXIVITE RESPONSABLE. Il s'agira de porter un regard critique sur ces dispositifs afin d'interroger leur mobilisation dans les situations d'intervention.

Compétences à atteindre

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant.e pourra analyser de façon critique les dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles, il.elle pourra distinguer « pratique » et « activité » et disposer d'outils conceptuels susceptibles de lui donner des clefs de lecture en situation d'intervention.

Modalités de formation

Cours en présentiel : cours et travaux dirigés

Cours à distance :

- travail de catégorisation des dispositifs d'analyse des pratiques professionnelles (pour partager et confronter les dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles)
- analyse et synthèse d'extraits d'articles et vidéo (pour vérifier la compréhension des concepts clefs)
- TD (pour s'exercer à porter un regard sur l'activité des professionnels)

Description des enseignements

Après un travail de recension puis de catégorisation des pratiques connues des étudiant.es, le but sera de disposer d'une grille d'analyse susceptible d'aider les étudiant.es à interroger l'adéquation entre objectifs recherchés et scénarios d'analyse de pratiques professionnelles.

Les concepts-clefs empruntés aux sciences du travail (travail prescrit, travail réalisé, travail réel) permettront de sensibiliser les étudiant.es aux interventions éducatives et formatives s'appuyant sur une analyse préalable des activités professionnelles. Des exemples de dispositifs seront apportés.

Modalité de contrôle des connaissances

Contrôle continu : EC 1 (une note), EC 2 (une note).

Indicateurs de réussite

- Être capable de distinguer les différents scénarios possibles d'analyse de pratiques professionnelles
- Être capable d'identifier les implicites
- Être capable de distinguer les déterminants et adressages d'une activité professionnelle
- Être capable de mener un entretien en vue d'accéder à la parole des acteurs et des actrices

Références bibliographiques

Lectures facultatives

Généralistes

Barbier, J.-M. (2000). L'analyse des pratiques : questions conceptuelles, dans C. Blanchard-Laville et D. Fablet (Eds), *L'analyse des pratiques professionnelles* (populaires. 35-50). Paris : L'Harmattan.

Plus spécifiques au terrain du FF

Luc Ria, Serge Leblanc, Guillaume Serres et Marc Durand, « Recherche et formation en « analyse de pratiques », *Recherche et formation* [En ligne], 51 | 2006, mis en ligne le 04 avril 2013, consulté le 14 septembre 2017.

URL : <http://rechercheformation.revues.org/477> ; DOI : 10.4000/rechercheformation.477

Plus spécifiques aux terrains du SBEP

Fablet, D. 2002. Analyser les pratiques professionnelles en situation d'intervention : une démarche participative d'évaluation de l'action éducative. *La nouvelle revue de l'AI*S, n° 20, 63-73.

Fablet, D. (2004). De l'internat au SESSAD. Accompagner une équipe de professionnels d'un Institut de rééducation confrontée à un changement de pratiques. *La nouvelle revue de l'AI*S, n° 26, 2e trimestre, 87-95.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 5 : MÉTHODES ET OUTILS POUR L'INTERVENTION – 6 ECTS

Élément Constitutif 1 - Méthodes et outils pour adapter ses pratiques aux besoins particuliers (niveau 1)

Responsable de l'enseignement : François Curien

Enseignante intervenant dans le cours : François Curien, Sylvie Poinas et Grégoire Cochetel

Mots-clefs : élèves à besoins éducatifs particuliers – scolarisation – pratiques professionnelles adaptées – école inclusive

Prérequis

Disposer de connaissances de base en sciences de l'éducation, en sociologie, en psychologie

Compétences à atteindre

- Repérer et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Apporter des réponses pédagogiques et éducatives aux besoins particuliers
- Connaître les différents parcours de scolarisation dans le cadre de l'école inclusive

Modalités de formation

24 heures en présentiel

Description des enseignements

- Les classifications successives du handicap : du modèle médical au modèle interactionniste
- Besoins éducatifs particuliers et développements cognitif, affectif, social et moteur
- Besoins particuliers et apprentissages : la question des contenus et de leur adaptation
- Besoins particuliers et apprentissages : quelles pratiques éducatives et d'enseignement ?
- Étude et analyse des facteurs environnementaux pouvant faire obstacles ou agir comme des facilitateurs dans différentes situations d'apprentissage et différents contextes

Modalité de contrôle des connaissances

Contrôle continu : 2 notes

Indicateurs de réussite

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant.e est capable d'analyser une situation et d'apporter des réponses pédagogiques et éducatives adaptées au travers de diverses études de cas proposées.

Références bibliographiques

Lectures obligatoires

Cèbe, S. & Goigoux, R. (1999). L'influence des pratiques d'enseignement sur les apprentissages des élèves en difficulté.

Cahiers Alfred Binet, Vol. 4, 661, 49-68.

Fougeyrollas, P. (1998). *La classification québécoise du processus de production du handicap et la révision de la CIDIH*. Handicaps et Inadaptations - Les Cahiers du CTNERHI.

Guidetti, M., & Turrette, C. (2002). *Handicaps et développement psychologique de l'enfant*. Paris : Armand Colin.

Courbois, Y., & Paour, J.-L. (2007). Le retard mental. In J. Lautrey (Éd.), *Psychologie du développement et de l'éducation* (pp. 377-406). Paris : Presses Universitaires de France.

Direction de l'Enseignement scolaire (2004). *Guide Handiscol pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle*. Site Eduscol.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 6 : CONNAISSANCES DES MILIEUX D'INTERVENTION – 6 ECTS

Élément Constitutif 1 - Connaissance des systèmes : sanitaire, justice et médico-social

Responsable de l'enseignement : François Curien

Enseignante intervenant dans le cours : François Curien

Mots-clefs : scolarisation – parcours – services – classes – dispositifs – structures

Prérequis

Disposer de connaissances de base en sciences de l'éducation, en sociologie, en psychologie

Objectif

Connaître les systèmes sanitaire, judiciaire et médico-social en lien avec l'éducation spécialisée : les différentes structures, les métiers et les outils institutionnels.

Compétences à atteindre

- Connaître les terrains (services, classes, dispositifs, structures)
- Connaître les structures de l'éducation spécialisée (comprendre la raison d'être des établissements spécialisés par leur ancrage historique)
- Construire les compétences de travail en partenariat avec les équipes pluri-catégorielles
- Construire les compétences d'analyse des outils institutionnels (projet d'accueil, projet personnalisé de scolarisation)

Modalités de formation

24 heures en présentiel

Description des enseignements

- Parcours de scolarisation/parcours de formation des élèves à besoins éducatifs particuliers :
 - quel.les professionnel.les ? quels terrains ?
 - le point de vue de l'élève, de la personne
 - les différents outils institutionnels (PIA, PPA, PPS...)
- Visites de dispositifs d'accompagnement et de structures

Modalité de contrôle des connaissances

Un écrit terminal (100 % de la note)

Indicateurs de réussite

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant.e sera capable d'analyser un parcours de scolarisation et d'identifier les différents terrains ainsi que les dynamiques relationnelles des partenaires.

Références bibliographiques

Lectures obligatoires

Circulaire n° 2016117 du 8/2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Lectures facultatives

Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007, relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis.

Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements et services médico-sociaux

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

SEMESTRE 2

UE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – 9 ECTS

Cette UE comprend trois éléments constitutifs :

Élément Constitutif 1 - Introduction : les principes de la recherche en sciences humaines et sociales

Élément Constitutif 2 - Les méthodes quantitatives

Élément Constitutif 3 - Les méthodes qualitatives

Responsable de l'enseignement : Sylvie Dozolme

Enseignant intervenant : Frédéric Boissonnet, Sylvie Dozolme, Carine Simar

Mots-clefs : méthodologie qualitative – méthodologie quantitative – problématisation – revue de lecture

Objectifs

- Objectifs de réalisation du mémoire en fin de M2 (en relation avec les informations communiquées dans le cadre de l'UE 4 Mémoire)
- Finalité en fin M1 semestre 2 /problématiser

Compétences à atteindre

- Savoir construire une démarche de recherche
- Être capable de réaliser des choix dans les méthodologies étudiées afin de collecter des données sur le terrain

Modalités de formation

Présentiel : 18 heures

Distance : 18 heures (classes virtuelles : 10 heures ; lectures et TD à réaliser : 8 heures)

Les éléments vus en dans le cours en théorie serviront à collecter des données durant le stage.

Description des enseignements

- Présentation du travail de recherche
- Présentation générale de la méthodologie en SHS
- Travaux de recherche – les concepts de départ
- Recherche bibliographique
- Analyse d'un article scientifique
- Méthodes quantitatives et qualitatives de collecte de données

Modalité de contrôle des connaissances

Un écrit terminal évaluant les trois EC (analyse critique d'une méthodologie).

Indicateurs de réussite

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant.e sera évalué.e sur la base de la pertinence des réponses selon la méthodologie présentée et en regard des cours de méthodologie.

Références bibliographiques

Lectures facultatives

Bardin, L. (2005). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.

De Ketele, J.-M., Roegiers, X. (2009). *Méthodologie du recueil d'informations*. Bruxelles : De Boeck.

Demazière, D. & Dubar, C. (2009). *Analyser les entretiens biographiques – L'exemple de récits d'insertion*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Gavard Perret, M.-L., Gotteland, D., Haon, C. & Jolibert, A. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion – 2e édition*. Montreuil : Pearson.

Miles, M.-B. & Huberman, A.-M. (2003). *Analyse des données qualitatives – 2e édition*. Bruxelles : De Boeck.

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2013). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales – 3e édition*. Paris : Armand Colin.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 4 : MÉMOIRE ET STAGE – 9 ECTS

Élément Constitutif 1 - Introduction au mémoire

Responsable de l'enseignement : Sylvie Poinas

Enseignante intervenant dans le cours : Sylvie Dozolme, Évald Maillat, Sylvie Poinas

Mots-clefs : question de départ – problématique – avant-projet

Prérequis

Connaissances en méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales (cours de l'UE 3)

Objectif

Préciser la nature du mémoire de master 2, préciser la nature et la forme de l'avant-projet de mémoire en master 1 et son rôle dans le dispositif de formation.

Compétence à atteindre

Avoir construit une représentation opératoire de la structure du mémoire de master et de ses finalités.

Modalités de formation

Présentiel (2 heures)

Description des enseignements

Cours puis présentation par les étudiants de la thématique sur laquelle ils souhaiteraient travailler.

Modalité de contrôle des connaissances

Rédaction d'un avant-projet de mémoire de 10 à 12 pages

Indicateurs de réussite

- Exhaustivité de la recherche bibliographique (état de l'art)
- Pertinence des pistes de problématisation
- Pertinence de la circonscription du terrain
- Clarté, précision et structuration du propos
- Qualité de l'expression écrite

Références bibliographiques

Van Campenhoudt, L., Marquet, J., Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 4 : MÉMOIRE ET STAGE – 9 ECTS

Élément Constitutif 2 - Introduction aux terrains (accompagnement du stage)

Responsable de l'enseignement : Sylvie Poinas

Enseignante intervenant dans le cours : Sylvie Dozolme, Évald Maillet, Sylvie Poinas

Mots-clefs : observer – prendre conscience – s'engager – analyser

Objectif

Le stage a pour fonction principale de permettre à l'étudiant-e de connaître une structure, tant au niveau organisationnel que structurel et fonctionnel afin d'en repérer les modalités d'actions et les finalités éducatives.

Compétences à atteindre

Être capable d'observer, d'analyser, de synthétiser et d'explicitier les dispositifs et les pratiques professionnelles rencontrées au cours du stage.

Modalités de formation

Présentiel de 100 heures sur le lieu de stage.

NB : une fiche technique « stage : règles et procédures » sera communiquée par le service administratif du suivi des stages (stages.espe@uca.fr)

Description des enseignements

Le descriptif du projet de stage est rédigé avec le tuteur de stage. Les grandes lignes du projet sont précisées sur la fiche de renseignement remises au formateur ou à la formatrice responsable de l'EC stage du parcours.

Indicateurs de réussite

Pour l'étudiant.e qui présente :

- maîtrise des contenus mobilisés
- clarté et précision de l'exposé : en particulier, formulation accessible à tous des questions posées et des premiers éléments de réponse
- qualité d'une première réflexion d'ordre méthodologique
- qualité de l'expression orale

Pour les étudiant.e.s auditeur.trice.s :

- Pertinence des questions posées.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 4 : MÉMOIRE ET STAGE – 9 ECTS

Élément Constitutif 3 - Séminaires croisés Formateur.trice.s / Scolarisation & élèves à besoins éducatifs particuliers et accompagnement personnalisé

Responsable de l'enseignement : Sylvie Poinas

Enseignante intervenant dans le cours : Sylvie Dozolme, Évald Maillet, Sylvie Poinas

Mots-clefs : regards croisés - méthodologie – soutenance

Prérequis

Suivre les cours « introduction au mémoire », « introduction aux terrains » de l'UE 4 et les cours de l'UE 3.

Objectif

Présentation des avant-projets de mémoires aux étudiant.es des autres parcours.

Compétences à atteindre

À de l'enseignement, l'étudiant.e sera capable de :

- présenter de manière claire et structurée son avant-projets de recherche,
- questionner de manière bienveillante, critique et constructive les avant-projets des autres étudiant.e.s.

Modalités de formation

Séminaire de présentation des avant-projets de mémoire, en présence de l'ensemble des étudiant.es et de différent.es formateur.trice.s du Master 1 de Sciences de l'éducation.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 7 : FORMER, ACCOMPAGNER, ENCADRER – 6 ECTS

Élément Constitutif - Approfondissement et ouverture : former, accompagner, encadrer : connaître les professionnels de l'école inclusive

Responsable de l'enseignement : Serge Thomazet

Enseignante intervenant dans le cours : Serge Thomazet

Mots-clefs : métiers de l'enseignement, métiers de l'accompagnement, métiers du médico-social

Prérequis

Disposer de savoirs et compétences en analyse de l'activité (notamment par l'intermédiaire de l'UE2) et d'une connaissance de base des terrains d'intervention (notamment par l'intermédiaire de l'UE6)

Objectifs

De nombreux métiers sont concernés par la mise en place de l'école inclusive, que ce soit dans l'accompagnement, l'enseignement, l'éducation spécialisée, le soin. L'UE7 a pour objectifs :

- d'identifier les métiers concernés, leur organisation en filières, secteurs et réseaux ;
- de mieux connaître certains d'entre eux, les prescriptions qui les régissent, l'activité réelle des professionnels, leurs contraintes et gestes professionnels ;
- d'identifier et de mieux comprendre les dynamiques d'évolution des métiers, lorsqu'ils sont confrontés à la mise en place de l'école inclusive.

Compétences à atteindre

- Identifier et savoir identifier les métiers concernés par l'école inclusive dans différents contextes (niveau scolaire, besoins particuliers des élèves).
- Identifier les réseaux existants ou susceptibles d'exister en fonction des affiliations des métiers et de l'organisation des structures étudiées.
- Pouvoir mobiliser des outils permettant d'identifier les difficultés rencontrées par certains métiers dans leur évolution vers l'école inclusive
- Envisager des réponses aux difficultés identifiées pour un ou quelques métiers.

Modalités de formation

Présentiel : 12 heures

Distance : 3 TD à réaliser au cours du semestre permettant (1) d'avoir une vision générale des métiers à étudier (2) de leurs organisations et (3) étudier plus précisément un ou quelques métiers.

L'UE 7 prend appui sur des visites et rencontres avec des professionnels pour une part organisées lors des semaines de présentiels et pour une autre à mises en place par les étudiants en dehors des semaines de présentiel.

Description des enseignements

Cours, TD, recherche personnelle et de groupe sur les thèmes suivants :

- métiers dans et en accompagnement de l'éducation nationale : de la prescription à la réalité de l'activité
- évolution des métiers vers l'école inclusive
- métiers et relations inter-métiers pour construire le projet de l'enfant et son parcours scolaire
- confrontation des métiers à la double logique de l'adaptation : accessibilité et compensation

Modalité de contrôle des connaissances

Un écrit terminal.

Indicateurs de réussite

- valider l'UE
- être en mesure, lors des stages, de positionner les professionnels rencontrés en fonction de leurs affiliations, réseaux et secteur d'appartenance
- être en mesure d'analyser l'activité des professionnels rencontrés au regard des attendus de l'école inclusive

Références bibliographiques

Consultations obligatoires

<http://www.lesocial.fr/metiers>

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

<http://www.cidj.com/etudes-metiers/centre-interet/travailler-avec-des-personnes-handicapees>

Lectures facultatives

Lesain-Delabarre, J. M., & Garel, J. P. (1999). Le métier de parent d'un élève handicapé: aspects stratégiques de l'intégration scolaire. *La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, (8), 221-233.

Mérini, C. et Thomazet, S (2016). Faciliter la coopération entre les différents acteurs de l'école inclusive. *Les cahiers des PEP*, 2, pp.25-31. ←hal-01396323→

Zafran, J. (2017). Derrière l'esprit, le corps : le métier d'enseignant en contexte d'inclusion scolaire. *Les Mondes du travail, CEFRESS : les Mondes du travail, DOSSIER TRAVAIL ET HANDICAP*, pp.81-92.

CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

(LES MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIQUÉES CONCERNENT LES ÉTUDIANT.ES EN RÉGIME ASSIDU)

UE 8 : APPROFONDISSEMENT ET OUVERTURE – 6 ECTS

Élément Constitutif - Approfondissement : méthodes et outils pour adapter ses pratiques aux besoins particuliers

Responsable de l'enseignement : François Curien

Enseignante intervenant dans le cours : François Curien, Sylvie Poinas et Grégoire Cochetel

Mots-clefs : élèves à besoins éducatifs particuliers – scolarisation – pratiques professionnelles adaptées – école inclusive

Prérequis

Disposer de connaissances de base en sciences de l'éducation, en sociologie, en psychologie

Compétences à atteindre

- Repérer et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Apporter des réponses pédagogiques et éducatives aux besoins particuliers
- Connaître les différents parcours de scolarisation dans le cadre de l'école inclusive

Modalités de formation

24 heures en présentiel

Description des enseignements

- Les classifications successives du handicap : du modèle médical au modèle interactionniste
- Besoins éducatifs particuliers et développements cognitif, affectif, social et moteur
- Besoins particuliers et apprentissages : la question des contenus et de leur adaptation
- Besoins particuliers et apprentissages : quelles pratiques éducatives et d'enseignement ?
- Étude et analyse des facteurs environnementaux pouvant faire obstacles ou agir comme des facilitateurs dans différentes situations d'apprentissage et différents contextes

Indicateurs de réussite

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant.e sera capable d'analyser une situation et d'apporter des réponses pédagogiques et éducatives adaptées au travers de diverses études de cas proposées.

Références bibliographiques

Lectures obligatoires

Cèbe, S. & Goigoux, R. (1999). L'influence des pratiques d'enseignement sur les apprentissages des élèves en difficulté. *Cahiers Alfred Binet*, Vol. 4, 661, 49-68.

Fougeyrollas, P. (1998). La classification québécoise du processus de production du handicap et la révision de la CIDIH. *Handicaps et Inadaptations - Les Cahiers du CTNERHI*.

Guidetti, M., & Tourrette, C. (2002). *Handicaps et développement psychologique de l'enfant*. Paris : Armand Colin.

Direction de l'Enseignement scolaire (2009). *Scolariser les élèves sourds et malentendants*.

STAGE - RÈGLES ET PROCÉDURES

Principes généraux, finalités, objectifs du stage

Le cursus de formation du master Sciences de l'éducation comprend deux stages obligatoires :

- un 1^{er} stage d'une durée minimale de 100 heures en M1 ;
- un 2nd stage d'une durée minimale de 120 heures en M2.

Il est possible de demander une prolongation de la durée d'un stage dans le respect du bon déroulement de son cursus et des 6 mois au maximum réglementaires autorisés (924 heures) pour un stage.

Finalités des stages

Le stage vise à doter les étudiant.es de connaissances pratiques sur les terrains, les métiers et les pratiques professionnelles en lien avec leur parcours de master.

En M2, le stage peut servir de terrain pour un travail empirique réalisé dans le cadre du mémoire.

Objectifs du stage

Ces objectifs sont définis entre l'étudiant.e, l'ESPE et l'organisme d'accueil, dont les règles sont présentées ci-dessous.

Objectifs communs aux stages de M1 et de M2

- Découvrir ou approfondir la connaissance d'une institution, d'un dispositif, d'un organisme, d'une entreprise... (« structure d'accueil » dans ce document) ;
- Étudier les métiers de l'intervention pédagogique ou de l'accompagnement, être attentif.ve au partenariat et à la spécificité de ces métiers ;
- Utiliser le terrain de stage comme analyseur de la place et de l'évolution de son propre métier ou de son projet professionnel ;
- Démontrer ses capacités d'initiative, d'autonomie et de responsabilité pour répondre à une demande réelle en analysant une situation et en proposant une contribution adaptée ;
- Utiliser des outils pour se former et contribuer au projet : recherches bibliographiques, interviews, visites complémentaires au stage, etc. ;
- Écouter et s'approprier les conseils donnés.

En M1, le stage a pour fonction principale de permettre à l'étudiant.e de connaître une structure, tant au niveau organisationnel que structurel et fonctionnel afin d'en repérer les modalités éducatives.

En M2, au-delà de la connaissance de la structure, il est demandé à l'étudiant.e de s'insérer dans un projet collectif au sein de la structure d'accueil et de contribuer à sa réalisation afin de problématiser une question de métier qui sera l'objet du travail de recherche.

En M2, parcours S-BEP, il est demandé à l'étudiant.e d'étudier un projet individuel, d'un élève, soit étudiant.e ou apprenti.e.

Choix du lieu de stage

Il revient à chaque étudiant.e de trouver son lieu de stage et d'établir les contacts avec les personnes qui encadreront le stage (tuteur de stage et responsable de la structure d'accueil). En cas de difficulté pour trouver un terrain ou pour établir des contacts, une aide peut être apportée par les formateur.trice.s responsable des stages.

Restitution et évaluation

Les stages ne sont pas évalués en eux-mêmes, mais dans le cadre des UE « Mémoire et stage ».

Un rapport de stage est demandé au terme du stage (voir ci-après). Il sera pris en compte dans l'évaluation des UE citées précédemment. En conséquence, ces UE ne pourront être évaluées avant la réalisation du stage et la remise du rapport de stage.

Critères d'évaluation

- Démontrer des capacités à observer, analyser, synthétiser, comprendre les dispositifs, métiers et pratiques travaillées au cours du stage ;
- Démontrer sa capacité à mobiliser, pendant le stage, les savoirs et compétences acquises dans la formation de master ;
- Rendre compte de l'activité réalisée durant le stage ;
- Produire un document clair et lisible.

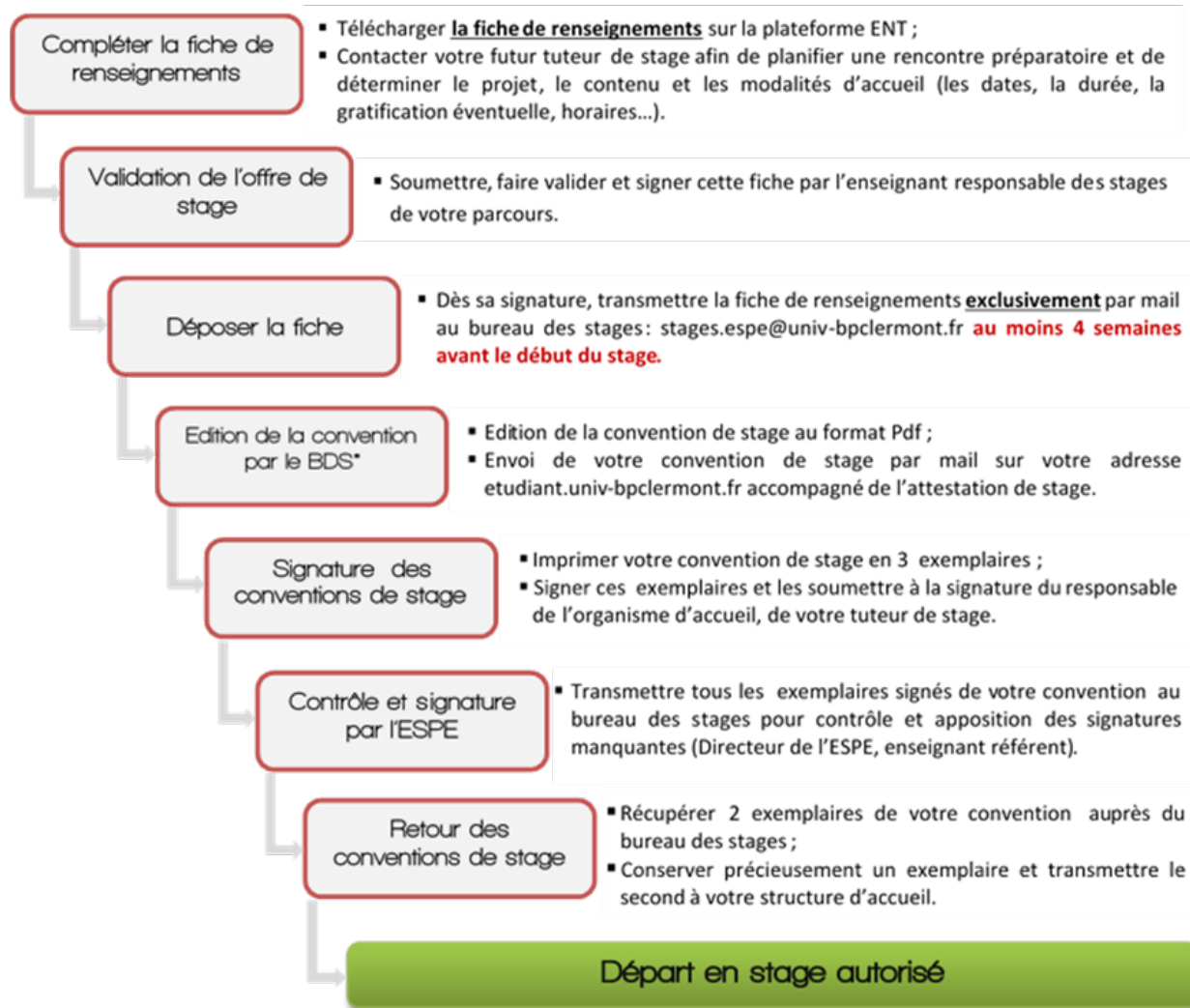
Aspects réglementaires

Textes de référence

- LOI n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;
- Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Cas général : mise en place de la convention de stage

La mise en place du stage se fait en deux étapes, tout d'abord par la rédaction et la validation d'une fiche de renseignement, ensuite par l'établissement d'une convention de stage.



Fiche de renseignements

L'étudiant.e prend la responsabilité des contacts avec la structure d'accueil. Il.elle envoie son projet de stage en complétant la fiche de renseignements présente sur l'ENT. Cette fiche permet :

- aux formateurs et aux formatrices du Master et notamment aux responsables des stages de connaître les grandes lignes du projet et de le valider ;
- à l'administration de l'ESPE (bureau des stages) d'établir une convention avec la structure d'accueil.

Cette fiche est à transmettre à l'ESPE **au moins 4 semaines avant le début du stage.**

Convention de stage

Le bureau des stages de l'ESPE édite ensuite une convention de stage qui doit être signée par l'ensemble des parties engagées (le stagiaire, le responsable des stages du master, la direction de l'ESPE, le tuteur ou la tutrice et le responsable de l'organisme d'accueil) **avant le début du stage.**

La convention de stage est un document contractuel qui lie l'étudiant.e, l'université (ESPE) et la structure d'accueil. Elle précise les objectifs du stage, le cadre matériel, les règles administratives (arrêt du stage, congés...).

Le stage ne peut débuter sans la signature de la convention par toutes les parties prenantes (université, étudiant.e, structure d'accueil). La convention de stage est nécessaire pour les étudiant.es qui font leur stage au sein de l'université Clermont-Auvergne par exemple le Laboratoire ACTé) ou au sein de leur établissement (dans une autre fonction ou mission que celle qu'ils.elles occupent habituellement).

STAGE - RÈGLES ET PROCÉDURES

Attestation de stage

- L'attestation de stage est un document réglementaire obligatoire (décret du 27 novembre 2014 relatif au stage). Elle précise a minima les dates, la durée et le montant de la gratification, le cas échéant. Elle est annexée à la convention de stage

Au terme du stage l'étudiant.e doit :

- faire compléter et signer par l'organisme d'accueil 2 exemplaires de l'attestation de stage ;
- transmettre un exemplaire à la personne responsable des stages du master :
 - par mail une attestation de stage au ou la responsable des stages du master. Elle est nécessaire à la validation des semestres 2 (M1) et 4 (M2). Elle doit donc être communiquée dans les mêmes délais que les évaluations.
- son rapport de stage.

ATTENTION : l'attestation de fin de stage est obligatoire pour la validation des semestres concernés ! Elle doit être communiquée à la scolarité.

Cas particulier : édition d'un contrat pédagogique

Dans le cas où l'étudiant.e fait son stage sur son temps de travail, dans le cadre des fonctions ou missions habituellement exercées, il établit avec les formateur.trice.s chargé.e.s du suivi des stages, un contrat pédagogique (téléchargeable sur l'ENT) qui précise les objectifs de formation qu'il.elle se fixe et les critères d'évaluation qui seront retenus pour valider l'activité formatrice qu'il.elle aura développée dans le cadre de son travail. Le contrat précise aussi la forme que prendra cette évaluation. Ce contrat est signé uniquement entre les formateur.trice.s responsables de stage et l'étudiant.e. Un exemplaire est remis au bureau des stages.

Contacts

Responsable pédagogique des stages

Parcours Scolarisation et Besoins éducatifs particuliers : Sylvie POINAS - Sylvie.Poinas-Pais@uca.fr

Parcours Formation de formateurs dans le milieu de l'enseignement, de l'entreprise, des collectivités et des services : Marc DAGUZON - Marc.DAGUZON@uca.fr

Responsable administratif des stages

Mickaël TOUZET - mickael.touzet@uca.fr

ANNEXE 1 : ENGAGEMENT DES ACTEURS

1- Le stagiaire s'engage à :

- informer les professionnel.les de la structure d'accueil en fournissant, notamment au tuteur ou à la tutrice de stage, la fiche pédagogique (qui précise les conditions et objectifs du stage) et la présente fiche (qui cadre les missions des parties prenantes) ;
- réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
- respecter les règles de la structure d'accueil ainsi que ses codes et sa culture ;
- respecter les exigences de confidentialité fixées par la structure d'accueil ;
- rédiger le rapport de stage, le communiquer à la personne responsable des stages, et, pour information, à la structure d'accueil.

2 – la structure d'accueil et le tuteur ou la tutrice s'engagent à :

- proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini pour l'étudiant.e qui lui est communiqué avec la convention ;
- accueillir l'étudiant.e et lui donner les moyens de réussir sa mission ;
- désigner un tuteur ou une tutrice de stage ou une équipe tutorale ;
- conseiller l'étudiant.e, l'informer sur les règles, les codes et la culture de la structure d'accueil ;
- favoriser son intégration au sein de la structure d'accueil et l'accès aux informations nécessaires ;
- l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires ; assurer un suivi régulier de ses travaux ; le conseiller sur son projet professionnel ;
- rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra être jointe aux futurs curriculum vitae de l'étudiant.e.

3 – L'établissement d'enseignement supérieur s'engage à

- définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond ;
- accompagner l'étudiant.e dans la recherche de stage ;
- préparer l'étudiant.e au stage ;
- assurer le suivi de l'étudiant.e pendant la durée de son stage ;
- mettre à la disposition de l'étudiant.e les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité du stage
- conseiller l'étudiant.e dans la réalisation et l'écriture de son rapport de stage.

4 – la structure d'accueil et l'établissement d'enseignement veillent à :

- échanger les informations nécessaires avant et pendant le stage ;
- respecter leurs règles respectives de confidentialité et de déontologie.

ANNEXE 2 : CONSIGNES POUR LA RÉDACTION DU RAPPORT DE STAGE

Rapport de stage des M1

Il s'agit de dégager des enseignements de l'expérience du stage en écrivant un rapport de stage, soit un écrit d'une dizaine de pages minimum numérotées. Celui-ci décrit le cadre d'exercice d'un.e professionnel.le, ses fonctions, ses objectifs et ses méthodes spécifiques de travail.

Il analyse une dimension de l'activité formative qu'il a observée ou à laquelle il a participé. Il peut déboucher sur un questionnement problématisé sous la forme d'un avant-projet de recherche qui sera poursuivi dans le mémoire du M2.

1. Une **page de garde** avec votre nom, le titre du rapport le lieu et les dates du stage
2. Un **sommaire**
3. Une **introduction** reprenant, entre autres, votre projet de stage (reprendre ce que vous avez déjà rendu avant de partir soit une page maximum)
4. Une **présentation**
 - a. du métier du professionnel auprès de qui vous êtes en stage. Les références (textes régissant la profession), les missions, le partenariat, le public.
 - b. de l'organisation de la structure sous forme d'organigramme qui fait apparaître les différents postes et les articulations qui les lient.
5. Une **narration** du travail observé ou auquel vous avez participé.
6. Une **analyse** de ce travail qui permet de mettre à jour :
 - a. La finalité formative qui était poursuivie
 - b. Les moyens qui étaient mis en œuvre
 - i. Outils utilisés (ressources numériques, collaboration, partenariat, autres...)
 - ii. Usage du langage (nature des consignes, présence de moments d'explicitation...)
 - iii. Organisation temporelle (progression, planification...)
 - iv. ...
7. Un **questionnement** que soulève cette analyse
8. Une **conclusion**

Ce rapport à rendre au secrétariat du diplôme, 15 jours avant la date du jury d'examen, sera noté par les responsables des stages des différents parcours. La note interviendra pour moitié dans l'obtention de l'UE4.

Rapport de stage des M2

Parcours « formation de formateurs »

En M2, le stage sert essentiellement de terrain pour un travail empirique réalisé dans le cadre du mémoire. L'étudiant doit apporter la preuve que cette expérience lui a permis d'enrichir son regard sur tout ou partie de l'activité qu'il a étudiée. De fait le directeur de mémoire assure conjointement le suivi du stage et du mémoire.

L'évaluation est formalisée par le jury au moment de la soutenance du mémoire. Afin de compléter et soutenir son argumentation, l'étudiant.e remettra en même temps que son mémoire, un document de 4 pages maximum qui dressera le bilan des objectifs fixés dans le contrat pédagogique de stage ou dans la convention élaborés en début d'année.

Ce document à finalité métacognitive, développera l'apport du stage dans l'activité de recherche présentée et pointera les enseignements réalisés et l'expérience acquise.

Toute note supérieure ou égale à 10 au mémoire validera alors le stage.

Parcours « scolarisation et besoins éducatifs particuliers »

L'étudiant.e doit apporter la preuve que cette expérience lui a permis d'enrichir son regard sur tout ou partie de l'activité qu'il.elle a étudiée.

L'évaluation est faite par un document qui dressera le bilan des objectifs fixés dans le contrat pédagogique ou la convention élaborée en amont du stage. Ce document, à finalité métacognitive, développera l'apport du stage dans l'activité de recherche présentée et pointera les enseignements réalisés et l'expérience acquise.

Toute note supérieure ou égale à 10 au mémoire validera alors le stage.